

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Tania Gauthier

<https://www.cadre21.org/membres/ae715948a638574bbd7ae1a8>

Date d'obtention : 2021-01-27 20:40:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que chaque partie à son rôle à jouer, le scolaire, les policiers et le DPCP. Tout le monde travaille dans le même sens pour aider les victimes et les autres jeunes qui sont impliqués. Cette méthode permet d'agir rapidement pour diminuer la propagation de ou des images / vidéos, comment le personnel scolaire doit intervenir pour ne pas nuire aux policiers, de poser les bonnes questions pour avoir le portrait complet de la situation, ce qui est légal ou non, de jamais regarder les photos/vidéos, comment confisquer le téléphone (mode avion et l'éteindre).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être moins stressée à faire une faute qui pourrait nuire aux policiers ou me nuire à moi. Je vais connaître ce qui est légal ou non dans mon intervention. Je vais pouvoir poser les bonnes questions. Mon intervention va être encadrée, car je vais pouvoir suivre tous les étapes une à une pour ne rien oublier et savoir à quel moment la police doit venir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention de poser les bonnes questions, de ne pas faire remplir la questionnaire à la personne qui serait l'instigateur. Mon intervention sera toujours sans jugement et avec bienveillance. Je vais m'assurer d'être à l'affut de tous formes d'intimidations et de violence qu'un élève pourrait vivre.